

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 25 avril 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 avril 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Capacités d'accueil MMOP 2021-2022

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Résultat du vote	Membres en exercice	62
	Nombre de membres présents ou représentés	52
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	52

Avis : FAVORABLE

Les capacités d'accueil MMOP 2021-2022, conformément à l'annexe, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Capacités d'accueil MMOP 2021/2022

NUMERUS	PASS/LAS	PASS	LAS	PASSERELLE
Médecine	202	142	57	3
Maïeutique	21	15	5	1
Odontologie	14	10	4	
Pharmacie	7	5	2	

NUMERUS	PASS/LAS	PASS	LAS
Kiné	20	14	6

Validé au Conseil de l'UFR Santé le 16/12/2021

Le Doyen



Pr Suzy DUFLO